Barberaz

Barby

Bassens

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Les Déserts

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Opération collective lac du Bourget

lutte contre les pollutions diffuses d'origine industrielle 2009-2012

> accord cadre
au niveau du bassin versant

> 1ère convention d'application
pour le territoire de Chambéry métropole

dossier de presse

signatures officielles
vendredi 12 décembre 2008 à 16h30

Contacts :
Chambéry métropole
- Direction de la communication :
04 79 96 87 35
communication@chambery-metropole.fr
- Service des eaux :
Etienne Cholin 04 79 96 86 93

- CISALB :
Renaud Jalinoux 04 79 70 64 64

- Agence de l'Eau :
Patrice Pautrat 04 72 71 28 37

Sommaire

Page 4
L'accord cadre (2009-2012) :
un renforcement des engagements pour réduire les pollutions industrielles au niveau du bassin versant du lac du Bourget

Page 5
Les impacts de l'activité économique sur le milieu naturel du bassin versant du lac du Bourget

Pages 6-9
Une 1ère convention d'application pour le territoire de Chambéry métropole (sur 2 ans)

- Depuis 2000, Chambéry métropole engagée pour réduire les pollutions industrielles, page 7
- Les établissements concernés dans l'agglomération, page 8
- Autorisations de raccordement et des conventions de déversement : mode d'emploi, page 9

Pages 10-11
Exemple de 4 entreprises qui ont engagé des travaux pour améliorer leurs effluents
Coppelia, Lacroix, Bollhof Otalu, Mithieux

Annexe : le dossier du journal de Chambéry métropole de septembre 2008 consacré à l'assainissement et aux enjeux de modernisation de l'usine de dépollution

L'accord cadre (2009-2012) : un renforcement des engagements pour réduire les pollutions industrielles au niveau du bassin versant du lac du Bourget

Dans le cadre de son 9ème programme (2007-2012), l'Agence de l'Eau lance une nouvelle démarche de contractualisation, appelée « opération collective », avec les collectivités compétentes en matière d'assainissement pour lutter contre les pollutions industrielles et les substances dangereuses. Elle se traduit par :

- un **accord-cadre au niveau du bassin versant du lac du Bourget**, entre le CISALB (Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget), la CALB (Communauté d'agglomération du lac du Bourget), Chambéry métropole, la communauté de communes du Canton d'Albens, l'Agence de l'Eau, les représentants des professionnels : CCI, Chambre des métiers, MEDEF, Environnement Savoie.
- des **conventions d'application pour chaque agglomération.**

La 1ère convention d'application signée est celle de Chambéry métropole (lire pages suivantes).

Cette « opération collective » est le prolongement du contrat « industries » établi entre le CISALB et l'Agence de l'eau entre 2003 et 2007, mis en œuvre dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget. Ce contrat a permis notamment la mise en conformité (prévention des pollutions accidentelles, traitement des effluents non domestiques) d'environ 70 entreprises, ainsi que la collecte et le traitement de plus de 870 tonnes de déchets dangereux pour l'eau.
Avec ce nouvel accord cadre, les collectivités et acteurs du monde économique renouvellent leur engagement pour lutter contre les pollutions industrielles au cours des quatre prochaines années.

Des objectifs et des financements pour les entreprises et les collectivités

L'opération collective concerne :
- les établissements artisanaux, commerciaux et industriels dont les effluents liquides et les déchets constituent une source de pollutions potentielles (susceptibles d'impacter les systèmes d'assainissement, les installations de traitement de déchets ou la qualité des milieux aquatiques) qui doivent se mettre en conformité avec la réglementation.
- les collectivités territoriales du bassin versant.
Celles-ci s'engagent à agir sur 5 grands axes :

- Axe 1 : La gestion des effluents non domestiques dans les réseaux d'assainissement,
- Axe 2 : La prévention et la gestion des pollutions accidentelles,
- Axe 3 : La collecte et le traitement des déchets dangereux pour l'eau,
- Axe 4 : Le suivi de la qualité des rivières, des réseaux d'assainissement et des boues issues des usines de dépollution des eaux,
- Axe 5 : La valorisation des actions par la communication auprès de tous les publics (partenaires, élus, entreprises, grand public).

Un programme d'actions précis est ensuite défini dans le cadre des conventions d'application de chaque territoire.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence de l'eau apporte des aides financières importantes :

- aux entreprises : pour les études et diagnostics préalables à hauteur de 50%, travaux d'investissement (réseaux, prétraitements, dispositifs de surveillance…) entre 30 et 40%, la collecte et l'élimination des déchets toxiques
- et aux collectivités : pour des postes dédiés (50% des salaires) et le financement d'équipements

Les impacts de l'activité économique sur le milieu naturel du bassin versant du lac du Bourget

Les principaux enjeux liés à la maîtrise des pollutions dispersées sont :

- La diminution des rejets de substances dangereuses impactant l'eau et les milieux aquatiques ; l'objectif étant d'atteindre le bon état des masses d'eau, dans les conditions fixées par la directive cadre européenne sur l'eau d'ici à 2015
- Le respect des règlements d'assainissement et de collecte des déchets des trois agglomérations ; l'objectif étant de garantir un niveau de performance élevé des équipements de collecte et de traitement des eaux usées et des déchets ;
- La réduction et la maîtrise des pollutions accidentelles.

Le bassin versant du lac du Bourget

Le bassin versant du lac du Bourget présente une superficie de 588 km². Il est drainé par un réseau hydrographique dense, composé de plus de 1000 km de rivières et torrents. La Leysse (300 km²) et le Sierroz (130 km²), qui traversent respectivement Chambéry et Aix-les-Bains, drainent près de 75% du bassin versant.
La population résidant sur ce territoire est d'environ 180 000 habitants, soit près de la moitié de la population sédentaire savoyarde. Les agglomérations chambériennes (110 000 habitants) et aixoises (50 000 habitants) accueillent près de 90% de cette population.

L'artisanat, le commerce et l'industrie sont très présents sur le territoire : l'agro-alimentaire (pâtes alimentaires, laitage, sirop, viande, chocolat et confiserie), le traitement de métaux, la mécanique générale, la fabrication de laine de verre, de plâtre et d'équipements électriques sont parmi les grandes activités industrielles du territoire.

Les impacts de l'activité économique sur l'eau et les milieux aquatiques

Les principales masses d'eau subissent des rejets qui affectent la qualité de l'eau : les rejets des déversoirs d'orage, les rejets chroniques des établissements artisanaux et industriels, ainsi que les pollutions illicites et accidentelles (une centaine chaque année).

En 2005, une étude a été menée sur les affluents du lac du Bourget pour la recherche de contamination par les micropolluants métalliques. Il en ressort que sur les 35 stations analysées, les trois quarts ont relevé des contaminations notables. Particulièrement, le Tillet, l'Hyères, la Deysse et le ruisseau des Marais obtiennent les plus mauvais indices de qualité globale. L'interprétation de ces résultats aboutit à prioriser des parcs d'activités économiques (PAE) qui devront faire l'objet d'actions concrètes.

Une étude plus récente (2008) met en évidence une situation dégradée de la biologie des rivières (invertébrés et poissons), notamment dans la traversée des agglomérations et PAE. L'existence de rejets chroniques ne fait aucun doute.

Il apparaît aujourd'hui que sur les 11 masses d'eau superficielles du bassin versant du lac du Bourget, pour 8 d'entre-elles, la présence potentielle de substances dangereuses constitue une justification de non atteinte du « bon état de l'eau » pour 2015 (objectif de la directive européenne sur l'eau).

Une 1ère convention d'application pour le territoire de Chambéry métropole (sur 2 ans)

Chambéry métropole signe avec l'Agence de l'eau et le CISALB, une convention d'application pour répondre aux objectifs fixés dans l'accord cadre sur le territoire de l'agglomération chambérienne.
Il s'agit pour la Communauté d'agglomération de poursuivre les actions déjà engagées en renforçant les moyens humains permettant le contrôle effectif des réseaux, des ouvrages de prétraitement et de rejets des établissements, et le suivi de leur mise en conformité.
Chambéry métropole conduit en effet, depuis plusieurs années et en concertation avec acteurs économiques, de nombreuses actions pour lutter contre les pollutions industrielles. A noter en particulier :

- signature d'une trentaine de conventions de déversement d'eaux usées industrielles,
- mise en place d'une procédure d'intervention en cas de pollutions accidentelles,
- contrôle des établissements dans le cadre de permis de construire.

5 grands enjeux :

1- Améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration : variation de charges, déversements d'éléments toxiques…
Chambéry métropole lance en 2009 des travaux de modernisation de son usine d'épuration pour augmenter et améliorer ses capacités de traitement. Environ 40% des eaux usées qui arrivent à l'usine sont d'origine industrielle, il est indispensable que ces effluents soient mieux traités en amont par les entreprises ayant des effluents polluants afin de moins perturber le processus d'épuration des eaux à l'usine.
2- Améliorer et protéger la qualité des milieux récepteurs : cours d'eau, lac, Rhône
3- Protéger les ressources en eaux : sols, nappes, réseau d'eau potable (puits et réseaux privés, fondations, stockages)
4- Protéger et faciliter la collecte des eaux usées : graisses et rejets solides qui obstruent les canalisations, rejets dangereux pour le personnel, rejets corrosifs…
5- Etablir une facturation proportionnelle au service rendu tenant compte de la charge polluante et des volumes réellement rejetés (principe pollueur-payeur)

Les priorités pour Chambéry métropole :

> établir des conventions avec les établissements jugés prioritaires sur la base de la liste établie en 2000 et études préliminaires réalisées pour la modernisation de l'usine de dépollution
> cibler les entreprises neuves, dans le cadre des permis de construire et les entreprises générant des pollutions accidentelles
> répondre à la demande des entreprises : démarches qualité (Iso 14001…), mise en conformité / autorisation ICPE (installation classée par la protection de l'environnement)
> être exemplaire sur les activités de Chambéry métropole et des communes

Les objectifs chiffrés pour fin 2010 :

> Caractériser les rejets et réaliser les études technico-économiques des travaux de régularisation de 10 établissements prioritaires,
> Diagnostiquer 30 établissements responsables de pollution accidentelle,
> Contrôler 30 établissements récemment raccordés,
> Etablir 10 nouvelles conventions de déversement et en renouveler 20,
> Etablir 30 arrêtés de raccordement type,
> Suivre les études et travaux de régularisation de 100 établissements,
> Contrôler les rejets de 40 établissements,
> Instruire des projets d'investissement pour un nombre prévisionnel de 20 établissements et un montant prévisionnel d'études et de travaux de 2 000 000€
> Collecter et éliminer une quantité prévisionnelle de 300 tonnes de déchets dangereux (150 établissements potentiellement concernés) pour un montant d'environ 300 000 €

Depuis 2000, Chambéry métropole engagée pour réduire les pollutions industrielles

L'agglomération de Chambéry métropole, composée de 24 communes, compte environ 7000 établissements. L'étude réalisée en 2000 dans le cadre des études préliminaires au contrat de bassin versant du lac du Bourget (2003-09), croisant les données d'activités (codes NAF : nomenclature des activités françaises) avec les paramètres de polluants potentiels, cible environ 2500 entreprises susceptibles de rejeter des eaux usées industrielles dans les réseaux (eaux usées ou eaux pluviales).
Parmi celles-ci, 120 entreprises ont été répertoriées comme étant « prioritaires » pour l'établissement de conventions de déversement. En 2005, la révision du règlement d'assainissement a permis de fixer les conditions administratives, techniques et financières de raccordement des eaux usées non domestiques à l'usine de dépollution.

Au cours de ces années, des priorités ont été fixées, visant à :
- mettre en œuvre des conventions avec les établissements jugés prioritaires ;
- faire en sorte que les entreprises neuves respectent la réglementation : contrôle de conception (avis sur les permis de construire) et de réalisation (visites de chantier…) ;
- mettre en conformité les entreprises générant des pollutions accidentelles : interventions en cas de pollution, puis diagnostic de site et demande de mise en conformité ;
- répondre à la demande des entreprises : démarche qualité (Iso 14001…), mise en conformité / autorisation ICPE (installation classée par la protection de l'environnement) ;
- être exemplaire sur les activités de Chambéry métropole
- depuis 2005, une trentaine de conventions ont été signées avec des établissements prioritaires (lire page suivante) et au total, 300 dossiers ont été « ouverts ».

Les établissements concernés dans l'agglomération

Entreprise	Activité	Commune	date signature
Conventions de déversement signées avant 2008			
Alpina savoie - La Motte	Fabrication de pâtes	Motte-Servolex	15/12/2005
Alpina savoie - Bissy	Fabr semoule, pâtes	Chambéry	15/12/2005
Abattoirs (STAC)	abattoir	Chambéry	15/12/2005
Coppelia	Fabr confiseries	Chambéry	15/12/2005
Dolin	Fab. sirops, liqueurs	Chambéry	15/12/2005
Bessone	Fab. plats cuisinés	Chambéry	15/12/2005
Routin	Fab. sirops, liqueurs	Motte-Servolex	15/12/2005
Montania	Fab. sirops, liqueurs	Chambéry	15/12/2005
Saboias	Découpe viande, salaison	Challes les Eaux	15/12/2005
Carrefour Bassens	Hypermarché	Bassens	15/12/2005
Carrefour Chamnord	Hypermarché	Chambéry	15/12/2005
Lacroix	Agroalimentaire	Chambéry	15/12/2005
Savoie production	Agroalimentaire	Motte-Servolex	15/12/2005
Alp'Viandes	Agroalimentaire	Chambéry	15/12/2005
Foseco	Produits chimiques	Chambéry	15/12/2005
Rubanox Chambéry	Transformation alu.	Chambéry	12/04/2007
Placoplatre	Fab. élément en plâtre	Chambéry	31/08/2006
SATM	Transport et lavage	Chambéry	15/12/2005
UIOM (usine d'incinération)	Traitement des O.M.	Chambéry	15/12/2005
Conventions de déversement mises en place en 2008			
Mithieux et Fils	Traitement de surface	Chambéry	01/06/2008
Transrol SKF	Fab. mécanique	Chambéry	01/07/2008
Vetrotex usines B	Fab. fibres de verre	Chambéry	en-cours
Vetrotex usines C	Fab. fibres de verre	Chambéry	en-cours
Vetrotex International	Fab. fibres de verre	Chambéry	01/09/2008
Bollhof Otalu	Visserie	La Ravoire	01/10/2008
Initial BTB	Blanchisserie	Chambéry	en-cours
SNCF	Transports ferroviaires	Chambéry	en-cours
Syndicat interhospitalier	Blanchisserie	Chambéry	15/04/2008
CH Général de Chambéry	Hôpital	Chambéry	en-cours
Autorisations de rejet « simples »			
Gauthey (atelier)	BTP	La Ravoire	27/10/2008
CHATEL	Radiateurs auto	Chambéry	25/06/2008
Transavoie	Transport de voyageurs	Chambéry	11/12/2006
Jean Lain Automobiles	Vente de véhicules	Chambéry	01/08/2008
Le Prétexte	Restauration	Motte-Servolex	25/07/2008
Le Grillon	Restauration	Motte-Servolex	11/08/2008
R'SYSTEME	Fabrication de frigo.	Challes les Eaux	07/07/2008

A noter, des conventions de rejets avaient été signées avec les entreprises Sodiviandes, SOSAVI, coopérative de Bissy et Provent qui ont arrêté leur activité depuis.

Autorisations de raccordement et des conventions de déversement : mode d'emploi

> Le cadre règlementaire

- Obligations règlementaires pour Chambéry métropole :
- respect des valeurs limites de rejet au Rhône des eaux épurées (autorisation au titre de la loi sur l'eau)
- respect des valeurs limites de rejet dans les cours d'eau via les collecteurs d'eaux pluviales

- Obligations règlementaires pour les entreprises :
- obligation d'une autorisation de raccordement par le gestionnaire du réseau d'assainissement et de la station d'épuration (art. L1331-10 code de la santé publique, obligation depuis ordonnance 1958)
- Le cas échéant, une convention de déversement peut être mise en place
- Le cas échéant, obligation de déclaration ou d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

> Les principes/conditions de raccordement

Le rejet d'eaux usées industrielles au réseau public d'assainissement est soumis à l'autorisation du gestionnaire du réseau et de la station d'épuration.
Une autorisation de raccordement, et le cas échéant une convention de déversement, fixent :

- Les conditions de rejet : rejets autorisés avec valeurs limites (concentrations et flux), rejets interdits

- Les conditions techniques de raccordement, avec un échéancier de mise en conformité (le cas échéant) :
- réseaux séparés : eaux pluviales, eaux usées domestiques et eaux usées industrielles
- dispositifs de contrôles adaptés : regard permettant de réaliser des prélèvements et des mesures de débit
- dispositifs de prétraitements permettant de respecter les conditions de rejet fixées
- conformité avec le réseau d'eau potable : par rapport au réseau public (dispositifs anti-retour…) et à la protection des nappes (margelles, rejets directs…)

- les conditions financières :
Le prix facturé tient compte :
- **du coût de traitement et de collecte des effluents** réellement rejetés (coefficient de rejet = volumes rejetés / volumes prélevés (si écart >15%))
- **des charges polluantes** (coefficient de pollution) : DCO (demande Chimique en Oxygène), MEST (matières en suspensions totales), Ntk (Azote kjeldahl)
- **des volumes d'eaux pluviales rejetés** au réseau d'eaux usées séparatif (ex : aires de lavages)

Exemple de 4 entreprises qui ont engagé des travaux pour améliorer leurs effluents

> REAL COPPELIA, à Chambéry (Bissy)

Activité : fabrication de confiseries et chocolaterie

Convention :
Diagnostic réalisé en 2004-2005
Convention de déversement signée le 15-12-2005

Caractéristiques des rejets :
Charge organique très importante, acidité, matières en suspension

Travaux principaux réalisés :
Unification des points de rejet d'eaux usées industrielles
Prétraitement des effluents : tamisage, bassin tampon aéré, neutralisation du pH
Dispositif d'autosurveillance
En projet : prétraitement des eaux pluviales

Résultats :
Malgré des difficultés techniques (corrosion du bassin, aérateur insuffisant, tonnage de soude très important), amélioration des rejets : baisse de la charge organique, neutralisation du pH

Personnes invitées à la conférence de presse : Mr TORRES, directeur et Mr GUERY, responsable HSE

> LACROIX, à Chambéry (Grand verger)

Activité : découpe de viandes - Fabrication de produits demi-sel – Négoce de produits de charcuterie

Convention :
Diagnostic réalisé en 2005
Convention de déversement signée le 15-12-2005

Caractéristiques des rejets :
Charge organique importante, graisses, acidité

Travaux principaux réalisés :
Unification des points de rejet d'eaux usées industrielles
Prétraitement des effluents : séparateur à graisses, relevage, neutralisation du pH
Dispositif d'autosurveillance
Prétraitement des eaux pluviales : séparateur hydrocarbures

Résultats :
Conformité totale des rejets

Personnes invitées à la conférence de presse : Mr LACROIX, directeur, Mme BERTOLUTTI, responsable qualité

> BOLLHOFF OTALU, à La Ravoire (l'Albanne)

Activité : travail mécanique des métaux – fabrication de vis et boulons

Convention :
Diagnostic réalisé en 2007
Convention de déversement signée le 07-10-2008

Caractéristiques des rejets :
NTK, Hydrocarbures, Graisses alimentaires, pH…

Travaux :
De nombreux travaux réalisé depuis une dizaine d'années, notamment :
Prétraitement des eaux usées à la source : traitements des produits lessiviels des machines de dégraissage, traitement des condensats des compresseurs
Prétraitement des eaux pluviales : séparateurs hydrocarbures
En projet :
Séparation de réseaux
Prétraitement des graisses, neutralisation

Résultats :
Une démarche qualité interne qui a permis de nettes améliorations des rejets

Personnes invitées à la conférence de presse : Mr DUBOIS, Responsable Services Généraux
Mme MOREIRA, responsable SQE

> MITHIEUX, à Chambéry (Landiers nord)

Activité : traitement et revêtement des métaux

Convention :
Une première convention de déversement en 1994, renouvelée en juin 1999
Puis dans le cadre du nouveau règlement d'assainissement :
Diagnostic réalisé en 2007
Convention de déversement signée le 29-05-2008

Caractéristiques des rejets :
Paramètres à traiter : pH et métaux

Travaux :
Une station d'épuration interne (séparation des métaux) en place depuis l'implantation de l'entreprise sur le site
En projet :
Optimisation de la station d'épuration en place

Résultats :
Une démarche qualité interne avec une autosurveillance efficace des rejets

Personnes invitées à la conférence de presse : Mr MITHIEUX, directeur et Mme TARDY, adjointe de direction

Nettoyer l'eau pour préserver la nature

Dossier assainissement

40 % de la population mondiale vit sans toilettes, sans égout, sans équipement d'épuration... Depuis des siècles, partout dans le monde l'eau a été et reste un vecteur d'épidémie et de pollution. Aujourd'hui, pour nous, bénéficier d'une eau qui arrive et s'évacue sans problème est un véritable privilège !
Ce confort repose sur le travail d'assainissement assuré par Chambéry métropole. Ce dossier vous invite à découvrir l'enjeu primordial que représente le traitement des eaux pour notre environnement.

L'assainissement, à quoi ça sert exactement ? Cela permet de "nettoyer" les eaux usées, c'est-à-dire de rejeter vers la nature une eau propre qui ne dégrade pas l'équilibre fragile des milieux aquatiques et des éco-systèmes. Toutes nos activités quotidiennes, comme se nourrir ou se laver génèrent des eaux usées. Chaque litre d'eau consommé repart souillé dans le réseau d'assainissement qui le transporte vers un système de traitement où il est dépollué avant d'être rejeté dans le milieu naturel. Auparavant, on comptait seulement sur la capacité d'épuration naturelle des rivières, des cours d'eau et des lacs pour traiter les eaux usées. Heureusement, le système a évolué et s'est modernisé au fil du temps.

Anticiper et agir pour préserver l'environnement

Sur le bassin versant du lac du Bourget dont fait partie le territoire de Chambéry métropole, les enjeux sont importants. Il s'agit de préserver les eaux du lac, la qualité des rivières et de protéger les nappes phréatiques qui alimentent nos ressources en eau potable.

Les années 50 marquent un tournant ; à cette époque le lac du Bourget montre des signes inquiétants d'un mal nouveau, l'eutrophisation. Les algues prolifèrent, les touristes fuient une eau de plus en plus trouble et les pêcheurs regardent avec inquiétude leurs filets désespérément vides. Pour sauver le lac, la première décision est de créer les stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains. Celle de Chambéry est construite à Bissy en 1964 et agrandie en 1973. Les pouvoirs publics décident ensuite, après avoir étudié différents scénarios, de dériver vers le Rhône les eaux usées épurées des deux agglomérations. C'est le début du percement d'une galerie sous le Mont du Chat pour acheminer l'eau jusqu'au Rhône. Après six ans de travaux, en 1980, la vanne est ouverte. Contrairement au lac, le fleuve, par l'importance de son débit, est capable de supporter naturellement le rejet après épuration des deux agglomérations. Mais certains problèmes subsistent et des efforts sont encore à fournir pour optimiser le traitement, notamment en cas de fortes pluies. Autre enjeu important, la rénovation et la création de canalisations pour acheminer les eaux usées vers l'usine d'épuration. ■

REPERES

Les eaux usées sont des eaux altérées par les activités humaines. Elles sont d'origines "ménagères" *(WC, salles de bains, cuisines)* ou industrielles *(entreprises, commerces et artisanat)*.

Les eaux pluviales sont des eaux de pluie *(toitures, chaussées)*. Elles sont collectées par des réseaux de canalisations spécifiques, indépendants des eaux usées. Cependant certains égouts, très anciens, appelés unitaires, continuent à acheminer eaux usées et eaux pluviales ensemble.
C'est le cas dans le centre historique de Chambéry *(voir schéma page 8)*.

Le bassin versant

D'une superficie de 588 km², le bassin versant du lac du Bourget s'étend des contreforts de la montagne de l'Epine au plateau du Revard. Il accueille près de 50 % de la population sédentaire savoyarde. Le bassin versant du lac du Bourget est composé de 7 grands territoires hydrologiques, drainés par les 5 affluents du lac *(l'Hyères, la Leysse, le Sierroz, le Tillet, le Belle Eau)*. Le territoire de Chambéry métropole concentre le plus grand nombre d'habitants et d'activités économiques.

2008 Année internationale de l'assainissement pour l'ONU

"...j'engage la communauté internationale, les États et la société civile à défendre la cause de l'assainissement avec une énergie renouvelée. Faisons en sorte que cette année soit un succès mondial, un succès qui se traduise par des changements réels et positifs pour les milliards de personnes qui ne jouissent pas encore de cet élément fondamental du progrès humain qu'est l'assainissement."
Propos du Secrétaire général de l'ONU. M. Ban Ki-moon.
En savoir plus : **http://esa.un.org/iys/**

Collecter et traiter les eaux usées

Chaque jour, les services de la régie de l'assainissement de Chambéry métropole collectent et traitent les rejets de plus de 120 000 personnes et de toutes les activités économiques de l'agglomération. Le zonage d'assainissement a été actualisé récemment, pour prendre en compte l'arrivée des huit nouvelles communes en 2006, il fixe un premier programme d'actions à l'horizon 2012 et vient d'être soumis à enquête publique. Plusieurs facteurs sont pris en compte *(la densité de population, l'urbanisation, les contraintes techniques et économiques)* pour déterminer la façon de collecter et de traiter les eaux usées. Dans la majorité des cas, en zone urbaine c'est une solution collective avec la mise en place d'un réseau de canalisations, des égouts, qui acheminent les eaux vers une station d'épuration.

Des solutions individuelles ou collectives

A la campagne, certains foyers sont dotés d'un système d'assainissement individuel, plus connu sous le nom de "fosse septique". Mais attention, le niveau d'exigence est le même, il est demandé aux usagers de contrôler régulièrement leurs installations. Comme le prévoit la loi, Chambéry métropole a spécialement créé un service *(le SPANC, Service Public d'Assainissement Non-Collectif)* pour contrôler les installations et veiller à leur entretien.

le bon geste à effectuer !

Laver sa voiture devant son domicile revient à libérer des hydrocarbures et des huiles dans l'environnement. Préférez les stations de lavages qui elles récupèrent ces substances à travers des systèmes d'assainissement adaptés à leurs activités.

Lorsque la solution collective s'applique, les eaux usées sont acheminées par les égouts aux stations d'épuration. Plus il y a d'habitants et d'entreprises, plus la capacité de traitement de la station doit être importante. Chambéry métropole compte plusieurs types d'équipements. L'usine d'épuration, située à Bissy *(l'UDEP)* traite les eaux usées de la cluse de Chambéry où la population et les activités sont les plus nombreuses. Elle élimine par étapes successives les polluants, à travers des filtres et des bassins qui retiennent les déchets solides, arrêtent les graisses, capturent les matières en suspension et éliminent les matières organiques. Trois autres stations d'épuration dites de proximité existent dans les communes des Déserts, La Thuile et Curienne. Le type de traitement est choisi en fonction de différents paramètres comme la situation géographique, la surface disponible, le nombre d'habitants… En octobre, trois nouvelles stations du même type que celle de Curienne, avec un système de traitement par filtres plantés de roseaux, vont être inaugurées, deux au lieudit de Challot sur les Hauts de Bissy et une à Thoiry. Quelles que soient les méthodes utilisées, les taux de rendements d'épuration des eaux usées sont excellents, ils avoisinent les 98 %. ■

Réhabiliter les égouts du centre ancien de Chambéry

Un programme de travaux est en préparation pour réhabiliter les 8 km de réseaux unitaires *(eaux usées et pluviales)* du centre ancien de Chambéry sur 15 ans pour un investissement estimé à 14,5 millions d'euros. Objectifs de ce projet d'envergure : rendre les canalisations plus étanches, mieux gérer les flux de polluants en période de pluie, améliorer les conditions d'exploitation et rénover le patrimoine.

QUESTION

Et les PCB ?

Il n'y a pas de lien avec l'assainissement. Dans le passé, des entreprises ont utilisé les PCB comme un produit isolant pour les transformateurs électriques et les condensateurs. Désormais interdits, les PCB restent très présents dans notre environnement car ils se sont stockés dans les sédiments des lacs et cours d'eau. Le renforcement des normes européennes en 2006 a conduit à des interdictions de la pêche de certains poissons au lac du Bourget et à remettre le sujet à la une de l'actualité.

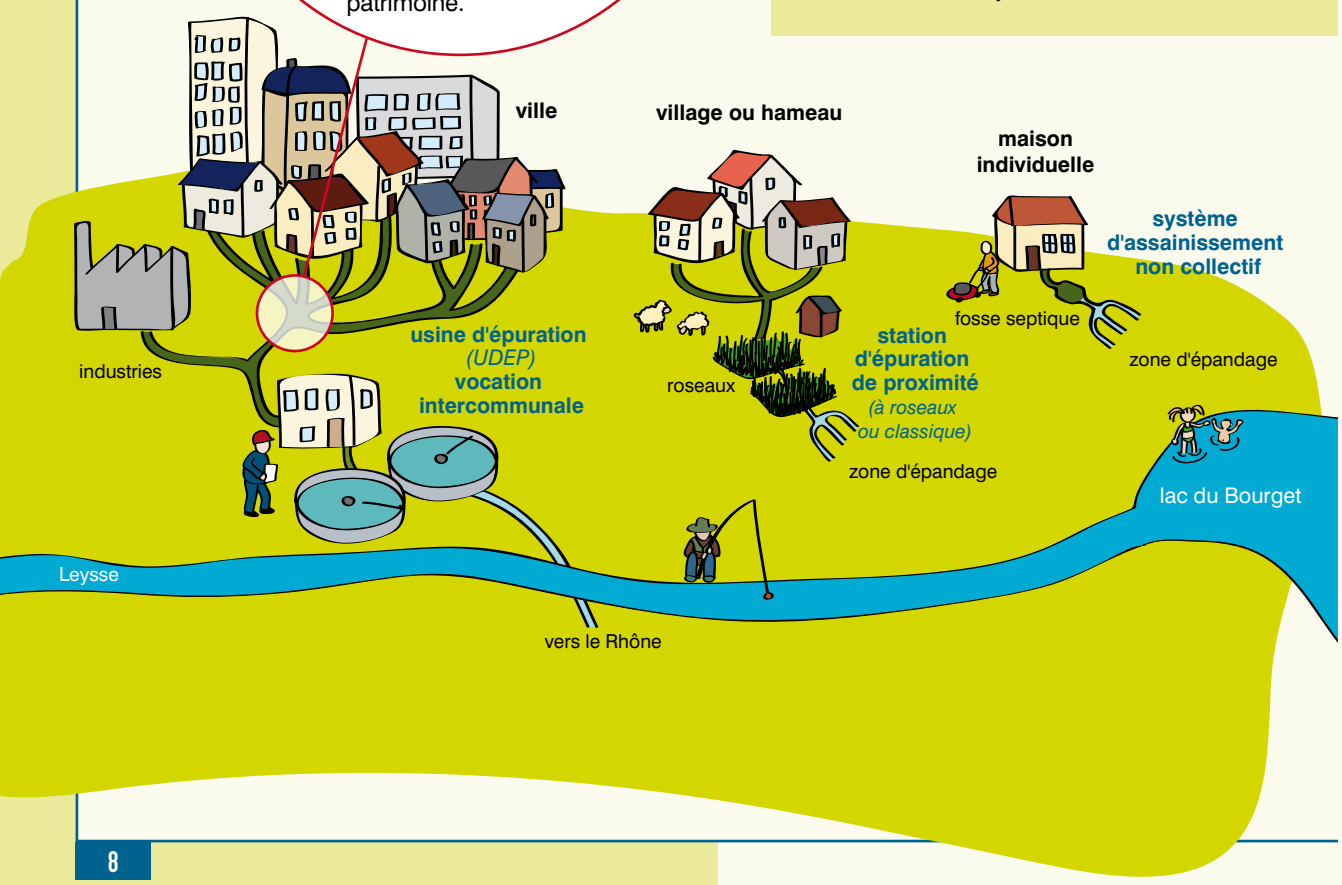

2008-2012 : Moderniser l'usine

Les eaux usées de 95% des foyers de l'agglomération arrivent à l'usine d'épuration à Bissy qui traite également les eaux industrielles et une partie des eaux de pluie. Construite entre 1964 et 1973, modernisée en 2001, cette usine, la plus importante de Savoie, sera en travaux à partir de 2009 pour augmenter et améliorer ses capacités de traitement.

Quels sont les objectifs ? *"L'usine est aujourd'hui à saturation, nous devons augmenter ses capacités pour anticiper les besoins futurs et mieux gérer des arrivées d'eau exceptionnelles liées notamment à de fortes pluies. Actuellement, l'usine peut traiter les déchets organiques de 220 000 'équivalents-habitants', il s'agit de porter cette capacité à 260 000". Cette modernisation est essentielle pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel et mieux respecter les normes européennes"* explique Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement. Ces travaux ont aussi pour but de mieux sécuriser l'équipement en cas de pannes.

Un traitement plus performant et plus fiable

Les études d'impact effectuées régulièrement dans le Rhône, où arrivent les eaux épurées, sont globalement bonnes et respectent déjà les normes en vigueur… Le problème ce sont les pics de pollution, très ponctuels, liés à des afflux d'eaux usées d'origine industrielle ou à des pluies importantes : le dimensionnement de l'usine actuelle ne permet pas de traiter correctement ces eaux. De plus, en période de pluie intense, une partie des eaux issues du réseau unitaire de Chambéry *(qui charrie eaux usées et eaux pluviales dans la même canalisation)* est rejetée directement dans la Leysse *(affluent du lac du Bourget)*, faute de pouvoir être acceptée par l'usine d'épuration.
Une première réponse a été apportée en 2001 avec la mise en place d'une unité de pré-traitement physico-

Protection rapprochée

"Ce qui était très spectaculaire au début des années 80 lorsque j'ai commencé à plonger dans le lac du Bourget, c'était la présence d'algues de couleur rouge sang qui proliféraient au printemps : on ne voyait pas plus loin que le bout de son bras ! Et dessous c'était très sombre." se souvient Michel Batoux plongeur au Groupe de Sauvetage et de Recherche Lacustre *(GSRL)*. Ces algues étaient l'un des symptômes visibles de l'asphyxie du lac du Bourget liée notamment aux rejets des eaux épurées de Chambéry et Aix-les-Bains directement dans le lac. L'excès de charges biologiques, de phosphates et de nitrates contribuait à l'eutrophisation du lac : la faune et la flore n'avaient plus assez d'oxygène pour vivre. Les poissons nobles comme le lavaret et l'omble chevalier avaient presque disparu. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un mauvais souvenir, le lac a retrouvé sa transparence et sa biodiversité, les poissons *(même si certaines espèces souffrent du PCB - voir ci-contre)* sont revenus… Les pêcheurs et les baigneurs aussi !

La transparence de l'eau a augmenté de 4 mètres en 20 ans

Pour sauver le lac, les agglomérations chambérienne et aixoise ont créé en 1972 le Comité Intersyndical

d'épuration

chimique permettant de mieux faire face aux à-coups de débit. Deuxième étape, la reconstruction lors des prochains travaux des équipements de traitement biologique qui seront beaucoup plus performants et permettront de traiter deux fois plus de débit.
Cette modernisation essentielle ne sera pas suffisante, elle doit s'accompagner de mesures pour réhabiliter le réseau unitaire de Chambéry et créer des bassins de rétention d'eaux pluviales en amont. Ces bassins permettront de retenir l'eau en période d'orage et de la renvoyer vers l'usine plus tard. "*Il est également primordial que les industriels ayant signé des conventions de rejet des eaux usées avec Chambéry métropole, agissent pour réduire les pollutions en amont, afin de moins perturber les processus de traitement des eaux usées de l'usine"* précise le vice-président.

Le site actuel

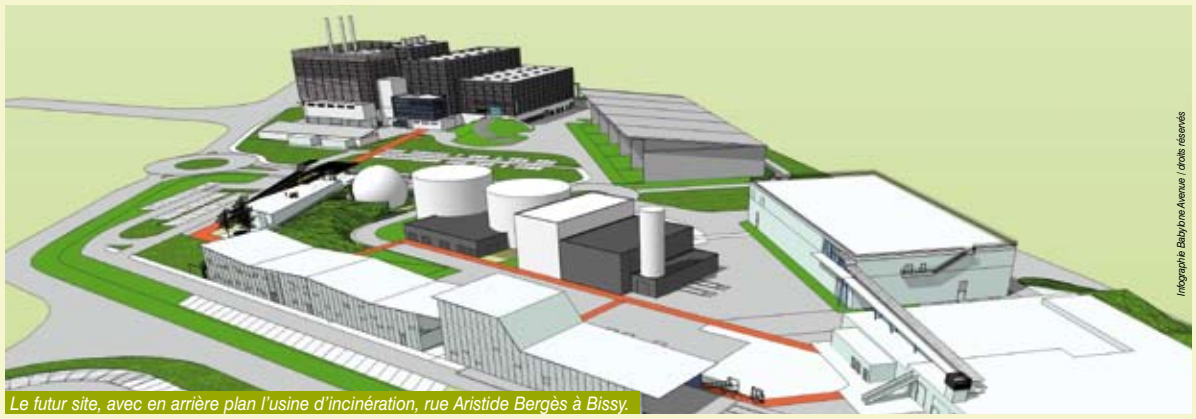
Infographie Babylone Avenue / droits réservés

Le futur site, avec en arrière plan l'usine d'incinération, rue Aristide Bergès à Bissy.

Fini les mauvaises odeurs !

36 millions d'euros d'investissement sont prévus pour mener à bien cette évolution de l'usine d'épuration qui permettra aussi de diminuer fortement les nuisances olfactives, de mieux intégrer le site rue Aristide Bergès et de valoriser toutes les énergies produites en optimisant les coûts d'exploitation. C'est à ce titre, un projet exemplaire → Lire ci-dessous. ■

Les travaux se dérouleront sur 3 ans, sans arrêter la station actuelle.
Ce sont les équipements extérieurs pour le traitement biologique et le traitement des boues (résidus de l'épuration) qui vont être reconstruits dans des bâtiments fermés avec un traitement des odeurs spécifiques.
L'ensemble du site qui réunit les usines d'incinération et d'épuration sera reconfiguré avec un espace pédagogique commun pour les services eaux et déchets.

Rien ne se perd, tout se récupère !

- Plus de la moitié des besoins en électricité produits en interne : production d'énergie à partir du biogaz issu de la digestion des boues *(méthanisation)*, de panneaux photovoltaïques, du turbinage de l'eau épurée
- Climatisation des bâtiments grâce à la récupération de la chaleur de l'eau épurée
- Valorisation de sous-produits : lavage du sable issu des réseaux pour le réutiliser sur des chantiers, conditionnement des graisses pour en faire du combustible, déshydratation des boues pour des filières de compostage, production d'eau industrielle à partir d'eau usée *(impropre à la boisson mais utilisable pour certains usages industriels)*. ■

du lac et du Rhône

Droits réservés

pour l'Assainissement du lac du Bourget *(CISALB)* dont la première mission a été de dévier les eaux épurées vers le Rhône grâce à la construction d'une galerie sous l'Epine. Résultat : en 20 ans la transparence estivale des eaux est passée de 3 à 7 mètres ! Et l'impact sur le Rhône ? Les contrôles et analyses *(13 bilans par an)* réalisés depuis la création de la galerie montrent qu'il est nul, car ce fleuve a une forte capacité "auto-épuratrice" contrairement au lac du Bourget qui fonctionne en milieu clos comme une baignoire… qui se vide tous les 7 ans !
Il n'empêche que pour le lac comme pour le Rhône, il reste encore des marges de progrès pour réduire les pollutions. La modernisation de l'usine d'épuration est une avancée essentielle : elle permettra de rejeter en permanence des eaux encore plus propres au Rhône *(avec des objectifs de qualité d'épuration qui vont au-delà des normes européennes)* et de limiter les rejets directs des eaux usées dans la nature en cas de forte pluie (lire ci-dessus). Mais il est indispensable d'agir aussi sur d'autres sources de pollution : les rejets issus des activités agricoles, de produits toxiques jetés dans la nature, mais aussi très souvent, de nos activités quotidiennes *(jardinage, lavage de voiture…)*. C'est pourquoi, le CISALB est chargé de piloter un programme d'actions global *(contrat de bassin versant du lac du Bourget)* qui prévoit plus de 250 opérations pour la dépollution de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la gestion des crues, l'action pédagogique et le suivi environnemental. ■

RENDEZ-VOUS

Vendredi 12 septembre 2008

Spectacle-débat "LES OLYMPIDES"

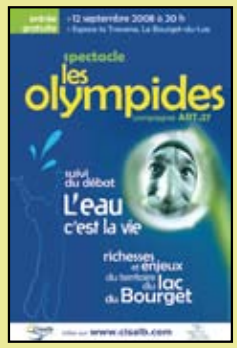

Jusqu'au 15 octobre 2008, tous les habitants des Pays de Savoie, comme tous les citoyens français sont invités à donner leurs avis sur la préservation de l'eau. Dans ce cadre le CISALB vous invite à un spectacle-débat autour du thème "richesses et enjeux du territoire du Lac du Bourget".
L'occasion pour chaque citoyen d'obtenir des réponses concrètes et de s'exprimer sur les grands programmes associés à la préservation de l'eau. **A partir de 19h. Espace La Traverse au Bourget-du-Lac.**

Samedi 20 septembre 2008

Visite

Découvrez les équipements d'assainissement lors des Journées du Patrimoine → Lire pages 12 et 13.